



POWER CORPORATION  
DU CANADA

Données

ESG

2023

# Données ESG 2023

Nous mesurons notre performance ESG en surveillant divers indicateurs. La sélection de ces indicateurs a été effectuée en fonction des demandes formulées par nos parties prenantes et en considérant les normes internationales de divulgation en matière ESG, notamment les normes GRI, les normes du Sustainability Accounting Standards Board (SASB), le document « *Measuring Stakeholder Capitalism: Towards Common Metrics and Consistent Reporting of Sustainable Value Creation* » du Forum Économique Mondial (FEM), ainsi que les recommandations du Groupe de travail sur la divulgation financière liée au climat (TCFD).

Les données sont mises à jour annuellement et correspondent aux années civiles se terminant au 31 décembre, à moins d'indication contraire.

## Gouvernance <sup>(a)</sup>

Sujet	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	SASB	GRI	FEM	TCFD
<b>COMPOSITION DU CONSEIL <sup>(b)</sup></b>									
<b>Administrateurs <sup>(c)</sup></b>	Nombre	14	14	14	13			●	
Administrateurs membres de la haute direction	Nombre	1	1	1	1		2-9c	●	
Administrateurs non membres de la haute direction	Nombre	13	13	13	12		2-9c	●	
<b>Diversité au conseil</b>									
Femmes <sup>(d)</sup>	Nombre	4	4	3	2		2-9c	●	
	Pourcentage	29%	29%	21%	15%	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	●	
Membres des minorités visibles <sup>(e)</sup>	Nombre	0	0	0	0		2-9c	●	
	Pourcentage	0%	0%	0%	0%	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	●	
Personnes avec un handicap <sup>(e)</sup>	Nombre	0	0	0	0		2-9c	●	
	Pourcentage	0%	0%	0%	0%	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	●	
Autochtones <sup>(e)</sup>	Nombre	0	0	0	0		2-9c	●	
	Pourcentage	0%	0%	0%	0%	FN-AC-330a.1	2-9c, 405-1	●	
Ayant entre 30 et 49 ans (inclusivement)	Nombre	0	0	0	0		405-1		
Ayant entre 50 et 70 ans (inclusivement)	Nombre	11	11	11	10		405-1		
Ayant plus de 71 ans	Nombre	3	3	3	3		405-1		
<b>Ancienneté au sein du conseil <sup>(f)</sup></b>	Moyenne du nombre d'années	13	13	12	12		2-9c	●	

## Gouvernance <sup>(a)</sup> (suite)

Sujet	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	SASB	GRI	FEM	TCFD
<b>Administrateurs indépendants</b>	Nombre	11	11	11	10		2-9c	●	
Indépendance du conseil <sup>(c)</sup>	Pourcentage	79%	79%	79%	77%		2-9c	●	
Indépendance du comité d'audit	Pourcentage	100%	100%	100%	100%		2-9c	●	
Indépendance du comité des opérations entre personnes reliées et de révision	Pourcentage	100%	100%	100%	100%		2-9c	●	
Indépendance du comité de ressources humaines	Pourcentage	100%	100%	100%	100%		2-9c	●	
Indépendance du comité de gouvernance et de durabilité <sup>(g)</sup>	Pourcentage	60%	60%	60%	60%		2-9c	●	
<b>Taux moyen de présence aux réunions du conseil et des comités <sup>(b)</sup></b>	Pourcentage	96,35%	99%	99%	100%				
<b>Administrateurs ne cumulant pas plus de 4 mandats <sup>(h)</sup></b>	Pourcentage	100%	100%	100%	100%		2-9c		
<b>LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>									
Activités évaluées en fonction des risques de corruption	Pourcentage	100%	100%	100%	100%		205-1		
Employés ayant reçu la formation sur la lutte contre la corruption <sup>(i)</sup>	Pourcentage	100%	100%	100%	100%		205-2	●	
Cas de corruption	Nombre	0	0	0	0	FN-AC-510a.1	205-3	●	
<b>CONTRIBUTIONS À DES PARTIS POLITIQUES</b>									
Montant des contributions à des partis politiques	\$ CA	0	0	0	0		415-1		

### NOTES DE BAS DE PAGE/MÉTHODOLOGIE

- Les données relatives à la gouvernance se rapportent à Power Corporation du Canada (Power Corporation ou la Société) pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année sur laquelle porte la divulgation, sauf indication contraire dans les notes de bas de page ci-dessous.
- Toutes les données relatives à la composition du conseil d'administration sont en date de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année sur laquelle porte la divulgation, à l'exception du taux moyen de présence aux réunions du conseil et des comités, qui est en date du 31 décembre de l'année sur laquelle porte la divulgation.
- Au sens des lignes directrices des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), du *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et du *Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance*, et selon le conseil d'administration, les onze administrateurs suivants (qui représentent plus de 75% des administrateurs), soit Pierre Beaudoin, Marcel R. Coutu, Gary A. Doer, Anthony R. Graham, Sharon MacLeod, Paula B. Madoff, Isabelle Marcoux, Christian Noyer, T. Timothy Ryan, jr, Siim A. Vanaselja et Elizabeth D. Wilson, sont indépendants et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers la Société. Paul Desmarais, jr, président du conseil, et André Desmarais, président délégué du conseil, ne sont pas indépendants puisqu'ils ont été des hauts dirigeants de la Société au cours des trois dernières années. R. Jeffrey Orr, président et chef de la direction, n'est pas indépendant puisqu'il est un haut dirigeant de la Société. Se reporter à la section [Indépendance des administrateurs](#) de la page Pratiques de gouvernance du site Web de Power Corporation pour obtenir plus d'information sur ce que la Société entend par indépendance.
- Au 31 décembre 2023, quatre femmes siégeaient au conseil d'administration de la Société, représentant 29% des membres du conseil. Le 9 mai 2024, après la clôture de l'exercice, cinq femmes ont été élues au conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2024, portant ainsi le pourcentage de femmes au sein du conseil à 36%.
- Au sens donné à chacun de ces termes dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (Canada).
- La Société croit que l'élément de continuité dans la composition du conseil est essentiel à son bon fonctionnement et, par conséquent, n'a adopté aucune politique qui fixerait de façon arbitraire le nombre de mandats qu'un administrateur peut remplir ou l'âge auquel il devrait se retirer du conseil. De telles limites ne tiennent pas compte des particularités d'émetteurs comme Power Corporation et les sociétés de son groupe, qui exercent leurs activités dans un milieu très complexe et technique. Dans ce contexte, la Société estime que le fait de siéger au conseil pendant de nombreuses années, sans limite arbitraire, est crucial pour permettre aux administrateurs de bien comprendre les diverses activités de la Société, et celles des sociétés de son groupe, et de faire un apport significatif au conseil.
- Depuis que Paul Desmarais, jr et André Desmarais ont cessé d'exercer leurs fonctions de co-chefs de la direction de la Société le 13 février 2020, le comité de gouvernance et de durabilité se compose désormais entièrement d'administrateurs qui ne font pas partie de la direction de la Société.
- Représente des postes au sein du conseil d'administration de sociétés ouvertes autres que Power Corporation et les sociétés de ses filiales (incluant Great-West Lifeco et la Financière IGM).
- Power Corporation énonce ses engagements en matière de lutte contre la corruption dans son [Code de conduite et de déontologie](#). La Société fournit par ailleurs une formation spécifique sur son [Énoncé de politique anti-corruption](#) et sur la [Politique anticorruption mondiale](#) qui l'accompagne. La Société envoie à tous les membres de son personnel des rappels réguliers pour qu'ils gardent à l'esprit leurs devoirs et responsabilités en vertu de cette politique. Power Corporation exige également de tous ses administrateurs, dirigeants et employés qu'ils attestent au moins une fois par année de leur conformité aux exigences du Code de conduite et de déontologie de la Société.

# Environnement (a)(b)

Sujet	Unité de mesure	% vérifié par une tierce partie (c)	2023	2022	2021	2020	2013 (d) (année de référence)	SASB	GRI	FEM	TCFD
<b>ÉMISSIONS DE GES (e)(f)</b>										●	●
<b>En termes absolus (g)</b>											
<b>Agrégées - Totaux et performance</b>											
Champs d'application 1, 2 et 3	tCO <sub>2</sub> e	49%	94 420	94 532	91 832	97 946	144 861			●	●
Champs d'application 1 et 2	tCO <sub>2</sub> e	100%	24 376	27 257	26 113	28 578	50 521			●	●
Performance relative aux champs d'application 1 et 2 - Variation d'une année à l'autre (h)	Pourcentage		-10,6%	4,4%	-8,6%	-30,8%	-				
<b>Désagrégées par champ d'application</b>											
Champ d'application 1 (i)	tCO <sub>2</sub> e	100%	10 379	12 139	10 049	9 994	18 924	305-1		●	●
Champ d'application 2 (en fonction de la localisation) (i)	tCO <sub>2</sub> e	100%	13 997	15 118	16 065	18 584	31 597	305-2		●	●
Champ d'application 2 (en fonction du marché) (i)	tCO <sub>2</sub> e	0,1%	11 036	11 535	11 988	14 551	30 493	305-2		●	●
Champ d'application 3 (k)	tCO <sub>2</sub> e	31%	70 043	67 275	65 718	69 367	94 340	305-3		●	●
Catégorie 4 - Transport et distribution en amont (l)	tCO <sub>2</sub> e	82%	19	15	12	34	52	305-3		●	●
Catégorie 5 - Déchets générés par les activités (m)	tCO <sub>2</sub> e	57%	1 420	1 596	1 675	1 617	3 629	305-3		●	●
Catégorie 6 - Déplacements professionnels (n)	tCO <sub>2</sub> e	14%	9 033	6 483	2 905	4 379	13 669	305-3		●	●
Catégorie 8 - Actifs loués en amont (o)	tCO <sub>2</sub> e	0,5%	6 975	7 556	7 457	8 498	14 784	305-3		●	●
Catégorie 15 - Investissements (p)	tCO <sub>2</sub> e	38%	52 597	51 625	53 668	54 838	62 206	FN-AC-410b.1	305-3	●	●
<b>Intensité (q)</b>									305-4		●
<b>En fonction des revenus</b>	tCO <sub>2</sub> e par 100 000 \$ CA de revenus		0,053	0,056	0,038	0,044	0,170	305-4			
<b>Par employé à temps plein (ETP)</b>	tCO <sub>2</sub> e par ETP		0,64	0,73	0,77	1,05	2,20	305-4			●
<b>Par pied carré (pi<sup>2</sup>)</b>	tCO <sub>2</sub> e par 1 000 pi <sup>2</sup>		4,42	4,94	4,73	5,11	8,96	305-4			●

## Environnement <sup>(a)(b)</sup> (suite)

Sujet	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	2013 <sup>(d)</sup> (année de référence)	SASB	GRI	FEM	TCFD
<b>ÉNERGIE <sup>(r)</sup></b>										
<b>Énergie consommée au sein du groupe <sup>(s)</sup></b>	MWh	118 063	128 222	128 681	140,391	180 436		302-1		
Énergie directe <sup>(t)</sup>	MWh	48 161	55 195	53 796	53 223	82 177		302-1		
Énergie directe renouvelable <sup>(u)</sup>	Pourcentage	7,5%	5,9%	4,6%	6,4%	0,0%		302-1		
Énergie indirecte <sup>(t)</sup>	MWh	69 902	73 027	74 885	87 168	98 259		302-1		
Énergie indirecte renouvelable <sup>(u)</sup>	Pourcentage	61,9%	59,1%	58,0%	57,1%	59,1%		302-1		
<b>Énergie consommée à l'extérieur du groupe <sup>(s)</sup></b>	MWh	419 499	424 693	433 767	445 215	515 024		302-2		
Énergie directe <sup>(t)</sup>	MWh	192 367	194 493	195 026	196 764	201 473		302-2		
Énergie directe renouvelable <sup>(u)</sup>	Pourcentage	1,7%	1,7%	1,6%	2,1%	0,0%		302-2		
Énergie indirecte <sup>(t)</sup>	MWh	227 131	230 200	238 741	248 451	313 551		302-2		
Énergie indirecte renouvelable <sup>(u)</sup>	Pourcentage	81,6%	81,8%	81,8%	82,7%	84,6%		302-2		
<b>Intensité énergétique <sup>(v)</sup></b>										
En fonction des revenus	MWh par 100 000 \$ CA de revenus	0,254	0,263	0,185	0,217	0,609		302-3		
Par ETP	MWh par ETP	3,10	3,43	3,81	5,16	7,87		302-3		
Par pied carré	MWh par 1 000 pi <sup>2</sup>	21,39	23,23	23,31	25,11	32,00		302-3		
<b>DÉCHETS <sup>(w)</sup></b>										
<b>Déchets générés au sein du groupe <sup>(x)(y)</sup></b>										
Déchets non dangereux	Tonnes	10 113	2 217	1 759	1 864	2 937		306-2		
<b>Méthodes d'élimination des déchets</b>								306-2		
Recyclage	Tonnes	9 571	1 665	1 226	1 298	1 620		305-2		
Déchets envoyés à l'enfouissement	Tonnes	466	462	394	470	1 286		305-2		
Déchets transformés en énergie	Tonnes	77	90	139	95	31		305-2		
Déchets détournés de l'enfouissement	Pourcentage	94,6%	75,1%	69,7%	69,7%	55,2%		306-2		
<b>Déchets produits à l'extérieur du groupe <sup>(x)(y)</sup></b>										
Déchets non dangereux	Tonnes	7 864	7 837	6 873	7 313	9 797		306-2		
<b>Méthodes d'élimination des déchets</b>								306-2		
Recyclage	Tonnes	5 422	5 217	4 634	5 183	7 165		305-2		
Déchets envoyés à l'enfouissement	Tonnes	2 412	2 587	2 212	2 102	2 509		305-2		
Déchets transformés en énergie	Tonnes	30	33	27	28	123		305-2		
Déchets détournés de l'enfouissement	Pourcentage	68,9%	66,6%	67,4%	70,9%	73,1%		306-2		

## Environnement <sup>(a)(b)</sup> (suite)

Sujet	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	2013 <sup>(d)</sup> (année de référence)	SASB	GRI	FEM	TCFD
<b>EAU <sup>(z)</sup></b>										
<b>Eau prélevée au sein du groupe <sup>(aa)</sup></b>										
Eau prélevée <sup>(ab)</sup>	Mètres cubes	193 483	161 013	152 206	227 238	353 893		303-3	●	
Intensité hydrique <sup>(ac)</sup>	Mètres cubes par 1 000 pi <sup>2</sup>	35,1	29,2	27,6	40,6	62,8				
<b>Eau prélevée à l'extérieur du groupe <sup>(aa)</sup></b>										
Eau prélevée <sup>(ab)</sup>	Mètres cubes	1 774 905	1 711 492	1 561 937	1 745 162	2 003 576		303-3	●	
Intensité hydrique <sup>(ac)</sup>	Mètres cubes par 1 000 pi <sup>2</sup>	45,8	45,2	41,3	48,1	60,2				

### NOTES DE BAS DE PAGE/MÉTHODOLOGIE

- a. **Données environnementales et périmètre organisationnel.** Les données environnementales se rapportent aux émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'énergie, à l'eau et aux déchets pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année de divulgation. Les données relatives aux émissions de GES se rapportent aux activités d'affaires de Power Corporation du Canada et de celles de ses filiales en propriété exclusive Square Victoria Immobilier et la Corporation Financière Power (ci-après collectivement « Power » ou « ses »), ainsi qu'aux activités d'affaires des principales sociétés en exploitation cotées en bourse de Power, soit Great-West Lifeco (Lifeco), la Société financière IGM (IGM) et Groupe Bruxelles Lambert (GBL), de même que de ses plateformes de placements dans des actifs alternatifs, soit Sagard Holdings (Sagard) et Capitaux durables Power (PSC). Ensemble, Power, Lifeco, IGM, GBL, Sagard et PSC sont désignées comme le « groupe Power » pour les fins de cette divulgation des données environnementales. Les données environnementales se rapportant à l'énergie, à l'eau et aux déchets se rapportent uniquement aux activités d'affaires de Power, de Lifeco et d'IGM.
- b. **Changements survenus en 2023 qui ont eu une incidence sur les données.** Les changements présentés ci-dessous ont eu une incidence sur la divulgation des données environnementales et de celles relatives aux émissions de GES pour l'année 2023.
- **Changements structurels :** Le 2 janvier 2024, la vente Putnam Investments par Lifeco est devenue définitive. Cette entité a été retirée du périmètre de divulgation de Lifeco pour l'année de divulgation 2023, ce qui a eu une incidence sur les émissions de GES liées au champ d'application 3 - catégorie 6 (Déplacements professionnels).
  - **Changements de périmètre :** En 2023, Power a inclus Sagard, PSC et GBL dans son périmètre de données relatives aux émissions de GES. Les exclusions sont présentées dans la réponse de Power à l'édition 2024 du questionnaire du CDP sur les changements climatiques. Les données se rapportant à Sagard et à PSC ont été incluses uniquement pour l'année de divulgation 2023, aucune donnée historique n'étant disponible. Puisque les données relatives aux émissions de GES de GBL étaient disponibles pour les années de divulgation 2022 et 2023, elles ont été incluses en conséquence. Conformément à la divulgation financière de Power, GBL a été comptabilisée en fonction de la participation de Power dans GBL, qui s'établissait à 15,5 % au 31 décembre 2023.
  - **Autres changements :** L'effet cumulatif d'une série de facteurs, notamment la mise à jour des coefficients d'émission (CÉ), les changements dans l'inventaire des immeubles et le remplacement d'estimations antérieures par des données réelles, a entraîné le recalcul des données relatives aux émissions de GES pour l'année de référence et les années historiques.
- c. **Vérification par une tierce partie.** Les données relatives aux émissions de GES pour l'année de divulgation 2023 ont été vérifiées par une tierce partie, PricewaterhouseCoopers (PwC), avec un niveau d'assurance limitée, conformément à la Norme internationale de missions d'assurance (ISAE) 3410, Missions d'assurance relatives aux bilans des GES. Lorsque moins de 100 % des données ont été vérifiées, le pourcentage de données vérifiées est calculé et présenté en fonction des données vérifiées de l'inventaire d'émissions de GES du groupe Power.
- d. **Année de référence.** L'année 2013 a été sélectionnée comme année de référence pour la mesure des émissions de GES car il s'agit de la première année pour laquelle des données environnementales et des données relatives aux émissions de GES étaient disponibles au sein du groupe Power. Les données de l'année de référence couvraient des entités du groupe Power représentant environ 98 % de l'actif consolidé de Power.
- e. **Normes de quantification des émissions de GES.** Les émissions de GES ont été quantifiées conformément à la Norme IFRS d'information sur la durabilité IFRS S1 (Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité), à la Norme IFRS d'information sur la durabilité IFRS S2 (Informations à fournir en lien avec les changements climatiques), et au Protocole des gaz à effet de serre, une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (2004) (Protocole des GES), en utilisant la méthode de consolidation basée sur le contrôle financier pour le groupe Power, tel qu'il est présenté à la note de bas de page (a). Les émissions de GES des champs d'application 2 et 3 ont également été quantifiées respectivement selon le Protocole des GES : Indications sur le champ d'application 2 (2015) et la norme de comptabilité et de déclaration de la chaîne de valeur des entreprises (champ d'application 3) du Protocole des GES (2011). Plusieurs normes techniques relatives aux GES ont également été appliquées, dont le guide technique pour le calcul des émissions du champ d'application 3 du Protocole des GES (2011); le Bilan carbone (Agence française de la transition écologique (ADEME), 2016); et la norme mondiale de comptabilisation et de déclaration des GES du Partenariat pour la comptabilisation du carbone, partie A : Émissions financées, 2<sup>e</sup> édition (décembre 2022) (norme PCAF).
- f. **Méthodologie de quantification des émissions de GES.** Sauf indication contraire, les émissions de GES ont été quantifiées en appliquant la méthodologie suivante :
- **Approche de mesure :** Les émissions de GES ont été estimées en multipliant les données d'activité des GES par les CÉ et les potentiels de réchauffement planétaires (PRP) applicables.
  - **Données d'intrant :** Des données d'activité primaires tirées de factures et de rapports de tiers ont été utilisées pour les calculs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques et/ou des données représentant des moyennes sectorielles, des données de substitution ou d'autres données génériques, selon le cas, ont été utilisés pour extrapoler les émissions. Les CÉ utilisés proviennent principalement de sources se rapportant à des fournisseurs spécifiques de services publics ou à des régions spécifiques, notamment le Rapport d'inventaire national 1990-2022 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, partie 2 et partie 3 (Ottawa, Environnement et Changement climatique Canada, 2024); le *Greenhouse Gas Reporting : Conversion Factors for Company Reporting 2023* (Gouvernement du Royaume-Uni, Climate Change and Energy); les *Emissions Factors for Greenhouse Gas Inventories* (Agence américaine de protection de l'environnement, février 2024); le rapport *Sustainable Energy Authority of Ireland : Energy in Ireland 2023*; et le Bilan carbone (ADEME, 2016). Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a été utilisé pour agréger et convertir les GES pertinents en unités d'équivalent de dioxyde de carbone (CO<sub>2e</sub>), à l'aide des principaux PRP suivants : dioxyde de carbone (tCO<sub>2</sub>/unité) : 1 ; méthane (tCH<sub>4</sub>/unité) : 28 ; oxyde nitreux (tN<sub>2</sub>O/unité) : 265 ; ainsi que les PRP pertinents pour les hydrofluorocarbures et les perfluorocarbures. Dans certains cas, le quatrième rapport d'évaluation du GIEC a été utilisé.
  - **Hypothèses :** Des hypothèses ont été formulées lors de l'application des données historiques et des moyennes sectorielles pour extrapoler les émissions.
  - **Recalculs :** Tout changement structurel, de périmètre ou autre au cours de l'année de divulgation atteignant un seuil de 5 % de variation par rapport à l'année de référence entraîne le recalcul des émissions de GES. En 2023, les émissions totales consolidées du champ d'application 3 ont atteint ce seuil, ce qui a entraîné le recalcul des émissions de l'année de référence et des périodes de divulgation passées, et ce, pour tous les champs d'application.

## Environnement <sup>(a)(b)</sup> (suite)

- g. **Quantités absolues d'émissions de GES.** Les quantités absolues d'émissions brutes de GES générées au cours des années de divulgation sont exprimées en tonnes métriques de CO<sub>2</sub>e (tCO<sub>2</sub>e) et sont divulguées selon les champs d'application 1, 2 et 3, puis agrégées en conséquence.
- h. **Variation d'une année à l'autre.** La variation en pourcentage d'une année à l'autre est calculée sur la base des émissions de GES des champs d'application 1 et 2 agrégées.
- i. **Émissions de GES du champ d'application 1.** Les émissions directes de GES du champ d'application 1 couvrent le groupe Power. Les émissions du champ d'application 1 de Power, Lifeco et IGM couvrent 100 % de leurs immeubles respectifs qu'elles détiennent et occupent (à l'exclusion des immeubles de placement), ainsi que l'équipement et les modes de transport qu'elles détiennent et contrôlent. GBL, Sagard et PSC n'ont généré aucune émission du champ d'application 1 en 2023 selon l'approche du contrôle financier. Des données d'activité primaires relatives aux volumes de carburant consommés par les sources d'émissions de GES fixes et mobiles, dont les chaudières, les fournaies, les générateurs de secours et les véhicules d'entreprise, et relatives aux volumes de réfrigérant consommés par les sources d'émissions de GES fugitives, dont les unités de climatisation des immeubles, ont été tirées des factures et des rapports des fournisseurs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques ont été utilisés pour extrapoler les émissions. Se rapporter à la note de bas de page (f) pour obtenir plus d'information sur les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2023 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 1.
- j. **Émissions de GES du champ d'application 2.** Les émissions indirectes de GES du champ d'application 2 couvrent le groupe Power. Les émissions du champ d'application 2 de Power, Lifeco et IGM couvrent 100 % de leurs immeubles respectifs qu'elles détiennent et occupent (à l'exclusion des immeubles de placement). GBL, Sagard et PSC n'ont généré aucune émission de GES du champ d'application 2 en 2023 selon l'approche du contrôle financier. Des données d'activité primaires relatives aux volumes de consommation d'électricité, de vapeur et d'eau refroidie achetées ont été tirées des factures et des rapports des fournisseurs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques ont été utilisés pour extrapoler les émissions. Les émissions de GES du champ d'application 2 en fonction de la localisation ont été calculées en multipliant les données d'activité par les CE se rapportant spécifiquement aux réseaux électriques régionaux, tel qu'indiqué à la note de bas de page (f). Les émissions de GES du champ d'application 2 en fonction du marché ont été calculées en multipliant les données d'activité par les CE se rapportant spécifiquement aux fournisseurs de services publics concernés. Ces CE varient en fonction des instruments contractuels, y compris les attributs énergétiques tels que les crédits d'énergie renouvelable et les contrats directs d'électricité à faible teneur en carbone et renouvelable. Lorsque les CE se rapportant spécifiquement aux fournisseurs de services publics concernés n'étaient pas disponibles, les CE portant sur le bouquet électrique résiduel du réseau électrique par défaut ont été utilisés. En 2023, 62 % des émissions de GES du champ d'application 2 en fonction du marché ont été calculées en utilisant des CE se rapportant spécifiquement aux fournisseurs de services publics concernés. Il convient de noter que les données sur les émissions de GES du champ d'application 2 en fonction du marché n'ont pas fait l'objet d'une vérification par une tierce partie, à l'exception de celles se rapportant à IGM. Se rapporter à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2023 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 2.
- k. **Émissions de GES du champ d'application 3.** Compte tenu de la nature des activités du groupe Power dans le secteur des services financiers, les émissions indirectes de GES du champ d'application 3 de catégories 1 à 14 dans la chaîne de valeur sont négligeables lorsqu'elles sont considérées dans le contexte des émissions de catégorie 15 liées aux investissements. Lorsque les données étaient disponibles, les émissions du champ d'application 3 sont divulguées pour la catégorie 4 (Transport et distribution en amont) (se rapporter à la note de bas de page (l)), la catégorie 5 (Déchets générés par les activités) (se rapporter à la note de bas de page (m)), la catégorie 6 (Déplacements professionnels) (se rapporter à la note de bas de page (n)), la catégorie 8 (Actifs loués en amont) (se rapporter à la note de bas de page (o)) et la catégorie 15 (Investissements) (se rapporter à la note de bas de page (p)). Des données supplémentaires se rapportant au champ d'application 3 pour l'année de divulgation 2023 sont présentées dans la réponse de Power à l'édition 2024 du questionnaire du CDP sur les changements climatiques.
- l. **Champ d'application 3 - Catégorie 4 (Transport et distribution en amont).** La catégorie 4 (Transport et distribution en amont) du champ d'application 3 se rapporte aux émissions liées au transport et à la distribution de l'eau entre les fournisseurs de niveau 1 et les immeubles détenus et contrôlés financièrement, ainsi que les espaces immobiliers loués (dans des véhicules ou des installations qui ne sont pas détenues ou contrôlés financièrement). Bien que considérées négligeables dans l'ensemble, lorsque les données étaient disponibles, les émissions liées au transport et à la distribution de l'eau en amont ont été calculées par Power (pour les bureaux loués), Lifeco (pour les immeubles détenus, les bureaux gérés par des tiers et les autres espaces loués pour les employés de la Great-West Life, de la London Life et de la Canada Vie au Canada), et IGM (pour son immeuble détenu et les bureaux loués au Canada seulement). Ces données excluent les émissions liées à l'eau pour les immeubles de placement. Des données d'activité primaires relatives aux volumes de consommation d'eau ont été tirées des factures et des rapports des fournisseurs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les émissions à partir de moyennes du secteur immobilier. Se rapporter à la note de bas de page (f) pour obtenir plus d'information sur les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2023 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3.
- m. **Champ d'application 3 - Catégorie 5 (Déchets générés par les activités).** La catégorie 5 (Déchets générés par les activités) du champ d'application 3 se rapporte aux émissions liées aux déchets générés dans les immeubles détenus et contrôlés financièrement et dans les espaces immobiliers loués, et qui sont produites lors de l'élimination et du traitement des déchets, y compris les déchets envoyés à l'enfouissement et aux usines de valorisation énergétique. Bien que considérées négligeables dans l'ensemble, les émissions liées aux déchets générés ont été calculées par Power, Lifeco (pour le Canada seulement en ce qui concerne les bureaux loués), IGM (immeuble détenu uniquement), Sagard et PSC. Ces données excluent les émissions liées aux déchets générés dans les immeubles de placement. Des données d'activité primaires relatives aux volumes de déchets et aux méthodes de traitement de ceux-ci ont été tirées des factures et des rapports des transporteurs de déchets et des entrepreneurs tiers, ainsi qu'à partir de sondages annuels effectués auprès des gestionnaires d'immeubles. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques ont été utilisés pour extrapoler les émissions. Il convient de noter que les CE spécifiques suivants pour la valorisation énergétique des déchets ont été appliqués, le cas échéant : Province de l'Ontario : *The York Durham Energy Centre Correspondence*, avril 2021 (émissions et tonnage non liés à la biomasse uniquement) ; et Province de la Colombie-Britannique : *Metro Vancouver Recycling and Solid Waste Management Program, 2023 Report*, et *Industrial Facility GHG Reporting Hub*, disponibles au [https://metrovancover.org/boards/ZeroWaste/ZWA\\_2023-Jun-15\\_AGE.pdf#search=waste%20to%20energy](https://metrovancover.org/boards/ZeroWaste/ZWA_2023-Jun-15_AGE.pdf#search=waste%20to%20energy) et [https://metrovancover.org/boards/ZeroWaste/ZWA\\_2023-Sep-14\\_AGE.pdf#search=waste%20to%20energy](https://metrovancover.org/boards/ZeroWaste/ZWA_2023-Sep-14_AGE.pdf#search=waste%20to%20energy). Se rapporter à la note de bas de page (f) pour obtenir plus d'information sur les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir plus d'information sur les changements survenus en 2023 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3.
- n. **Champ d'application 3 - Catégorie 6 (Déplacements professionnels).** La catégorie 6 (Déplacements professionnels) du champ d'application 3 se rapporte aux émissions liées aux déplacements aériens, ferroviaires et terrestres des employés pour des activités professionnelles dans des véhicules appartenant à des tiers ou exploités par des tiers. Bien que considérées négligeables dans l'ensemble, les émissions liées aux déplacements professionnels ont été calculées par le groupe Power. Des données d'activité primaires obtenues de fournisseurs tiers ont été utilisées pour calculer les émissions en appliquant les méthodes de quantification basées sur le carburant, la distance et/ou les dépenses, le cas échéant. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques ont été utilisés pour extrapoler les émissions. Se rapporter à la note de bas de page (f) pour obtenir de l'information sur les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir de l'information sur les changements survenus en 2023 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3.
- o. **Champ d'application 3 - Catégorie 8 (Actifs loués en amont).** La catégorie 8 (Actifs loués en amont) du champ d'application 3 se rapporte aux émissions liées à la consommation d'énergie lors de l'exploitation d'actifs loués et qui ne sont pas déjà incluses dans les émissions des champs d'application 1 et 2. Bien que considérées négligeables dans l'ensemble, les émissions liées aux actifs loués en amont ont été calculées par Power, Lifeco (pour les bureaux gérés par des tiers et les autres espaces loués pour les employés de la Great-West Life, de la London Life et de la Canada Vie au Canada), IGM (au Canada seulement), Sagard, PSC et GBL. Des données d'activité primaires relatives aux volumes d'énergie consommée ont été obtenues auprès des gestionnaires immobiliers tiers. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les émissions à partir de moyennes du secteur immobilier. Se rapporter à la note de bas de page (f) pour obtenir de l'information sur les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir de l'information sur les changements survenus en 2023 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3.
- p. **Champ d'application 3 - Catégorie 15 (Investissements).** La catégorie 15 (Investissements) du champ d'application 3 se rapporte aux émissions liées à la consommation d'énergie par les immeubles de placement au sein du compte général de Lifeco, des fonds distincts de placements immobiliers de Lifeco (Fonds de placements immobiliers canadien GWL no 1 et Fonds de placements immobiliers de la London Life), et du Fonds de biens immobiliers IG Mackenzie d'IGM. Des données d'activité primaires relatives aux volumes d'énergie consommée ont été obtenues auprès des gestionnaires immobiliers. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les émissions à partir de moyennes du secteur immobilier. Les émissions financées ont été réparties en utilisant des facteurs d'attribution établis en considérant la norme PCAF. Se rapporter à la note de bas de page (f) pour obtenir de l'information sur les CE et les PRP, ainsi qu'à la note de bas de page (b) pour obtenir de l'information sur les changements survenus en 2023 qui ont eu une incidence sur la divulgation des émissions de GES du champ d'application 3. Il convient de noter que d'autres émissions de GES de 2023 liées aux investissements sont présentées dans la réponse de Power à l'édition 2024 du questionnaire du CDP sur les changements climatiques ; ces données n'ont pas fait l'objet d'une vérification par une tierce partie.
- q. **Intensité des émissions.** L'intensité des émissions de GES est divulguée en fonction de la totalité des émissions de GES du champ d'application 1 et du champ d'application 2 en fonction de la localisation.
- r. **Données relatives à l'énergie.** Les données relatives à l'énergie sont divulguées conformément à la norme GRI 302 : Énergie (2016).
- s. **Énergie consommée au sein du groupe et à l'extérieur du groupe.** « L'énergie consommée au sein du groupe » se rapporte à l'énergie consommée dans le cadre des activités détenues et contrôlées par Power, Lifeco et IGM, tel que décrit à la note de bas de page (a), en utilisant une approche de contrôle financier. « L'énergie consommée à l'extérieur du groupe » se rapporte à l'énergie consommée dans le cadre d'activités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par Power, Lifeco et IGM, couvrant les espaces immobiliers loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (o) et (p).

## Environnement <sup>(a)(b)</sup> (suite)

- t. **Énergie directe et indirecte.** L'énergie directe consommée correspond à l'énergie renouvelable et non renouvelable produite à partir de carburants dont le gaz naturel, le kérosène, l'essence et le diesel. L'énergie indirecte comprend l'électricité, l'eau refroidie et la vapeur ayant été achetées.
- u. **Énergie renouvelable.** L'énergie directe renouvelable correspond au gaz naturel renouvelable acheté par Power auprès du fournisseur de services publics (Energir) desservant ses immeubles détenus et ses espaces immobiliers loués au Québec, ainsi qu'aux certificats de gaz naturel vert achetés par IGM auprès de Bullfrog Power, par rapport à l'énergie directe totale consommée par l'ensemble des immeubles corporatifs de Power, Lifeco et IGM. L'énergie indirecte renouvelable correspond à l'électricité provenant de sources à faibles émissions de carbone (y compris l'hydroélectricité dans les provinces canadiennes de l'Ontario, du Québec, de la Colombie-Britannique et du Manitoba, ainsi que la vapeur dans les provinces canadiennes de l'Ontario et de la Colombie-Britannique), par rapport à l'énergie indirecte totale consommée par l'ensemble des immeubles corporatifs de Power, Lifeco et IGM.
- v. **Intensité énergétique.** Les ratios d'intensité énergétique incluent l'énergie directe et indirecte consommée au sein du groupe. Se reporter à la note de bas de page (s) pour obtenir plus d'information sur l'énergie consommée au sein du groupe, ainsi qu'à la note de bas de page (t) pour obtenir plus d'information sur l'énergie directe et indirecte.
- w. **Données relatives aux déchets.** Les données relatives aux déchets sont divulguées conformément à la norme GRI 306 : Déchets (2020).
- x. **Déchets générés au sein du groupe et à l'extérieur du groupe.** Les « déchets générés au sein du groupe » se rapportent aux déchets générés dans le cadre des activités détenues et contrôlées par Power, Lifeco et IGM, tel que décrit à la note de bas de page (a), en utilisant une approche de contrôle financier. Les « déchets générés à l'extérieur du groupe » se rapportent aux déchets générés dans le cadre des activités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par Power, Lifeco et IGM, couvrant les espaces immobiliers loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (o) et (p).
- y. **Méthodes de détournement et de disposition des déchets.** Les volumes de déchets et les méthodes de disposition des déchets ont été calculés et déterminés à l'aide de données primaires consistant en des volumes de déchets figurant sur les factures et les rapports de détournement des déchets d'entrepreneurs tiers. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des profils de données historiques ont été utilisés pour extrapoler les volumes de déchets.
- z. **Données relatives à l'eau.** Les données relatives à l'eau sont divulguées conformément à la norme GRI 303 : Eau et effluents (2018).
- aa. **Eau prélevée au sein du groupe et à l'extérieur du groupe.** « L'eau prélevée au sein du groupe » se rapporte à l'eau prélevée par des fournisseurs municipaux tiers et consommée dans le cadre des activités détenues et contrôlées par Power, Lifeco et IGM, tel que décrit à la note de bas de page (a), en utilisant une approche de contrôle financier. « L'eau prélevée à l'extérieur du groupe » se rapporte à l'eau prélevée par des fournisseurs municipaux tiers et consommée dans le cadre des activités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par Power, Lifeco et IGM, couvrant les espaces immobiliers loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (o) et (p).
- ab. **Eau prélevée.** Les volumes d'eau prélevés ont été calculés à l'aide de données primaires consistant en des volumes d'eau figurant sur les factures de fournisseurs tiers. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, des données secondaires ont été utilisées pour extrapoler les volumes d'eau à partir de moyennes du secteur immobilier.
- ac. **Intensité hydrique.** Les ratios d'intensité hydrique « au sein du groupe » sont calculés en fonction de la superficie en pieds carrés des immeubles détenus ou contrôlés par Power, Lifeco et IGM, tel que défini à la note de bas de page (a), en utilisant une approche de contrôle financier. Les ratios d'intensité hydrique « à l'extérieur du groupe » sont calculés en fonction de la superficie en pieds carrés des espaces immobiliers loués et les immeubles de placement, respectivement définis aux notes de bas de page (o) et (p).



# Social

Sujet	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	SASB	GRI	FEM	TCFD
<b>EMPLOYÉS <sup>(a)</sup></b>									
<b>Employés par région</b>									
<b>Total mondial <sup>(b)</sup></b>	Nombre total	40 520	37 342	33 783	29 891		2-7a		
Canada	Nombre total	19 575	17 900	-	-		2-7a		
Colombie-Britannique	Nombre total	910	-	-	-		2-7a		
Alberta	Nombre total	880	-	-	-		2-7a		
Saskatchewan	Nombre total	601	-	-	-		2-7a		
Manitoba	Nombre total	4 853	-	-	-		2-7a		
Ontario	Nombre total	9 817	-	-	-		2-7a		
Québec	Nombre total	2 287	-	-	-		2-7a		
Nouveau-Brunswick	Nombre total	21	-	-	-		2-7a		
Nouvelle-Écosse	Nombre total	156	-	-	-		2-7a		
Île-du-Prince-Édouard	Nombre total	11	-	-	-		2-7a		
Terre-Neuve-et-Labrador	Nombre total	39	-	-	-		2-7a		
Territoires du Nord-Ouest, Yukon, Nunavut	Nombre total	s. o.	-	-	-		2-7a		
États-Unis	Nombre total	11 962	11 427	-	-		2-7a		
Europe	Nombre total	5 704	5 554	-	-		2-7a		
Autres	Nombre total	3 279	2 461	-	-		2-7a		
<b>Nouvelles embauches</b>	Nombre total	8 226	10 451	7 767	1 979		401-1a	●	
<b>Roulement du personnel <sup>(c)</sup></b>									
<b>Total des départs - employés permanents</b>	Nombre total	5 931	5 475	-	-		401-1b		
Taux de roulement	Pourcentage du nombre total d'employés	14,6%	14,7%	12,3%	8,2%		401-1b	●	
<b>Diversité des employés</b>									
<b>Genre <sup>(d)</sup></b>									
Femmes	Pourcentage du nombre total d'employés	53,4%	54,2%	53,6%	54,6%	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	29,3%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	43,1%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	56,7%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	

## Social (suite)

Sujet	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	SASB	GRI	FEM	TCFD
<b>Hommes</b>	Pourcentage du nombre total d'employés	45,8%	45,2%	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	70,3%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	56,4%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	42,6%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
<b>Non-binaires/Autres <sup>(h)</sup></b>	Pourcentage du nombre total d'employés	0,2%	0,6%	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	0,1%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	0,1%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	0,3%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
<b>Préfère ne pas répondre <sup>(h)</sup></b>	Pourcentage du nombre total d'employés	0,5%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a, 405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	0,3%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	0,4%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre total d'employés au sein du niveau d'emploi	0,5%	-	-	-	FN-AC-330a.1	2-7a 405-1b	●	
<b>Identité autochtone <sup>(i)</sup></b>									
Oui	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	6,0%	1,4%	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
<b>Identité ethnique/raciale <sup>(j)</sup></b>									
<b>Blanche</b>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	56,0%	56,0%	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	78,2%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	65,8%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	52,4%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	

## Social (suite)

Sujet	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	SASB	GRI	FEM	TCFD
Noire	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	6,3%	5,7%	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	2,0%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	3,4%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	7,2%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Racisée <sup>(k)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	s. o.	19,0%	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Asiatique de l'Est <sup>(k)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	3,7%	s. o.	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	4,3%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	5,0%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	3,4%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Latino-américaine <sup>(k)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	4,0%	s. o.	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	0,9%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	2,3%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	4,5%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Asiatique du Sud ou indienne d'Asie <sup>(k)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	5,1%	s. o.	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	2,2%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	4,7%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	5,3%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	

## Social (suite)

Sujet	Unité de mesure	2023	2022	2021	2020	SASB	GRI	FEM	TCFD
Asiatique du Sud-Est <sup>(k)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	4,4%	s. o.	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	0,6%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	2,0%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	5,1%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Asiatique de l'Ouest, nord-africaine ou moyenne-orientale <sup>(k)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	1,1%	s. o.	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	1,1%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	1,1%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	1,1%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Autres	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	6,3%	3,3%	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	5,2%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	7,5%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	5,8%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Préfère ne pas répondre	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés	13,4%	15,4%	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Haute direction et vice-présidents <sup>(e)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	5,6%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Cadres <sup>(f)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	8,3%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
Non-cadres <sup>(g)</sup>	Pourcentage du nombre d'employés s'étant auto-identifiés au sein du niveau d'emploi	15,1%	-	-	-	FN-AC-330a.1	405-1b	●	
<b>COLLECTIVITÉ</b>									
<b>Dons de bienfaisance <sup>(h)</sup></b>	\$ CA	48 900 000	43 800 000	45 000 000	48 300 000		201-1	●	

### NOTES DE BAS DE PAGE/MÉTHODOLOGIE

- a. Les données relatives aux employés sont présentées en date du 31 décembre de chaque année de divulgation. Les données se rapportent à Power Corporation du Canada (Power Corporation) ainsi qu'aux sociétés de son groupe, consolidées sur la base du contrôle financier. Cela comprend ses principales sociétés en exploitation cotées en bourse, Great-West Lifeco (Lifeco) et la Financière IGM (IGM), ses plateformes de placements dans des actifs alternatifs, Sagard Holdings et Power Sustainable Capital, d'autres filiales en propriété exclusive, ainsi que les entités que ces sociétés consolident respectivement sur la base du contrôle financier (collectivement, le groupe Power). Il convient de noter qu'à l'exception du nombre total d'employés dans le monde, les données relatives aux employés excluent les employés américains d'une unité d'affaires de l'une des sociétés du groupe Power, représentant environ 40 employés. D'autres limitations de la couverture des données sont spécifiées dans les notes de bas de page se rapportant aux indicateurs spécifiques inclus dans la présente divulgation.
- b. Le nombre total d'employés dans le monde inclut les employés permanents à temps plein, les employés permanents à temps partiel, les employés temporaires à temps plein, les employés temporaires à temps partiel et les employés occasionnels inscrits sur les listes de paie des sociétés du groupe Power, tel que décrit à la note de bas de page (a).
- c. Les données relatives au roulement du personnel se rapportent uniquement aux départs des employés permanents, qu'ils soient volontaires ou involontaires, y compris les démissions, les licenciements et les départs à la retraite. Le taux de roulement du personnel est exprimé en pourcentage du nombre total d'employés dans le monde.
- d. Les données relatives à la diversité de genre sont calculées à partir des renseignements d'auto-identification fournis volontairement par les employés des sociétés du groupe Power qui ont mené un exercice d'auto-identification en matière de diversité pour l'année de divulgation, ainsi qu'à partir des données sur le sexe des employés pour les sociétés du groupe Power qui n'ont pas mené un tel exercice pour l'année de divulgation. Les données consolidées relatives à l'identité de genre ont été divulguées pour la première fois pour l'année de divulgation 2022, et 2023 est la première année de divulgation pour laquelle ces données sont divulguées par niveau d'emploi. Il convient de noter que ce ne sont pas toutes les sociétés du groupe Power qui ont été en mesure de fournir des données complètes sur l'identité de genre par niveau d'emploi, ce qui entraîne de légères variations entre les données agrégées portant sur l'identité de genre et les données sur l'identité de genre par niveau d'emploi.
- e. Les membres de la haute direction et les vice-présidents incluent les chefs de la direction, les vice-présidents exécutifs, les vice-présidents principaux et les vice-présidents.
- f. Les cadres incluent les vice-présidents adjoints, les directeurs principaux, les directeurs, les gestionnaires principaux et les gestionnaires.
- g. Les non-cadres incluent les chefs d'équipe, les professionnels, les associés/analystes/spécialistes principaux, les associés/analystes/spécialistes, les conseillers juridiques principaux, les conseillers juridiques, les coordonnateurs et le personnel de soutien.
- h. L'année de divulgation 2023 est la première année pour laquelle les catégories « Non-binaires/Autres » et « Préfère ne pas répondre » sont présentées séparément. Ainsi, les données présentées pour la catégorie « Non-binaires/Autres » pour l'année de divulgation 2022 incluent également les données de la catégorie « Préfère ne pas répondre » pour cette même année.
- i. Les données relatives à l'identité autochtone sont calculées à partir des renseignements d'auto-identification fournis volontairement par les employés. Elles ont été présentées pour la première fois pour l'année de divulgation 2022 dans le cadre des données relatives à l'identité ethnique/raciale, exprimées en pourcentage des employés s'étant auto-identifiés à l'échelle mondiale. Il convient de noter que pour l'année de divulgation 2023 : (i) la donnée présentée est exprimée en pourcentage des employés au Canada et aux États-Unis qui se sont auto-identifiés pour cette question; (ii) ce ne sont pas toutes les sociétés du groupe Power ayant des activités au Canada et/ou aux États-Unis qui ont mené un exercice d'auto-identification en matière de diversité et/ou qui ont inclus l'identité autochtone dans le cadre de leur exercice; et (iii) certains employés ont refusé de participer aux exercices d'auto-identification en matière de diversité. Par conséquent, en 2023, le taux de participation des employés en ce qui concerne l'auto-identification en matière d'identité autochtone s'est établi, sur une base consolidée, à 24,3% des employés au Canada et aux États-Unis.
- j. Les données relatives à l'identité ethnique/raciale sont calculées à partir des renseignements d'auto-identification fournis volontairement par les employés. Elles ont été présentées pour la première fois pour l'année de divulgation 2022. Il convient de noter que pour l'année de divulgation 2023 : (i) ce ne sont pas toutes les sociétés du groupe Power qui ont mené un exercice d'auto-identification en matière de diversité; (ii) les employés de certaines zones géographiques ont été exclus de la collecte de données sur l'identité ethnique/raciale par certaines sociétés; et (iii) certains employés ont refusé de participer aux exercices d'auto-identification en matière de diversité. Par conséquent, en 2023, le taux de participation des employés en ce qui concerne l'auto-identification en matière d'identité ethnique/raciale s'est établi, sur une base consolidée, à 74,2% des employés à l'échelle mondiale. Il convient également de noter qu'une société a permis aux employés de sélectionner plus d'une identité ethnique/ raciale pour les années de divulgation 2022 et 2023. Par conséquent, la somme de tous les pourcentages présentés pour chacune de ces années dépasse légèrement 100%. Enfin, certaines sociétés n'ont pas été en mesure de ventiler les employés s'identifiant comme asiatiques en fonction des différentes identités asiatiques présentées dans le cadre de la présente divulgation, et elles ont donc inclus tous les employés s'identifiant comme asiatiques dans la catégorie « Autres ».
- k. Pour l'année de divulgation 2022, la catégorie « Racisée » se rapportait aux employés s'étant auto-identifiés comme Asiatiques de l'Est; Asiatiques du Sud ou Indiens d'Asie; Asiatiques du Sud-Est; Asiatiques de l'Ouest, Nord-Africains ou Moyen-Orientaux; et Latino-Américains. Pour l'année de divulgation 2023, ces identités ont été présentées séparément.
- l. Les données relatives aux dons de bienfaisance sont présentées pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 31 décembre de chaque année de divulgation. Les données se rapportent à Power Corporation, Lifeco et IGM.